



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.02.07

Rapporteur : Emeric SALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois mai à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole – Budget communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour faire face aux besoins de financement pour les investissements 2023 du budget principal et notamment la construction d'un bâtiment de services au sein de la gare de départ de la télécabine du Pontillas, la Commune de La Salle les Alpes doit recourir à l'emprunt.

Vu l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L.1611-3-1 du CGCT ;

Vu l'article L.2331-8 du CGCT qui prévoit que le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités.

Considérant la proposition de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence en date du 18 avril 2023

Il est proposé de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 2 000 000 Euros.

Caractéristiques de l'emprunt :

- ✓ Objet : investissements 2023
- ✓ Montant du capital emprunté : 2 000 000,00 Euros
- ✓ Durée d'amortissement : 20 ans
- ✓ Taux d'intérêt : taux fixe (base 30/360) à 3,94 %
- ✓ Frais de dossier : 0,10 % flat
- ✓ Profil d'amortissement : échéances constantes
- ✓ Périodicité retenue : échéances trimestrielles
- ✓ Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle

Le montant de l'échéance trimestrielle est de 36 247,23 € et le total des échéances trimestrielles est de 2 899 777,86€, soit un coût total de l'emprunt de 899 778,40 € sur 20 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ✉ **ACCEPTE** la souscription de l'emprunt dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus ;
- ✉ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances à signer le contrat de prêt ou tout autre document se rapportant à ce dossier ;
- ✉ **DIT** que les crédits nécessaires, en recette et en dépenses, sont inscrits au budget primitif en section d'investissement au compte 1641.

Fait et délibéré en séance le 03 mai 2023

Le Maire

